

Conditions Générales de Vente

FLAM Erlangen e.V.

Date de mise à jour : 22.06.2026

Partie 1 – Définitions

1. **FLAM Erlangen e.V.** : Association de droit allemand proposant des cours de Français Langue Maternelle (FLAM) destinés aux enfants francophones à Erlangen et ses environs.
 2. **Famille** : Toute personne physique ou ensemble de personnes exerçant l'autorité parentale ou la responsabilité légale de l'enfant inscrit.
 3. **Inscription** : Processus par lequel un ou plusieurs enfants sont enregistrés comme élèves pour une année scolaire.
 4. **Frais de scolarité** : Montant dû par la Famille en contrepartie de la participation aux cours.
 5. **Projet éducatif** : Ensemble des activités pédagogiques organisées par l'Association sur une année scolaire.
 6. **Année scolaire** : Période définie par le calendrier pédagogique de l'Association, généralement de mi-septembre à mi-juillet.
 7. **Désinscription** : Résiliation de l'inscription par la Famille en cours d'année scolaire.
-

Partie 2 – Conditions Générales de Vente

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les modalités et conditions dans lesquelles l'association FLAM Erlangen e.V. propose et dispense ses cours.

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies par l'Association pour chaque année scolaire.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par la Famille.

Les CGV sont applicables jusqu'à leur modification ou remplacement. La version en vigueur est celle au jour de l'inscription.

Article 2 : Inscription

2.1. L'inscription s'effectue via un formulaire en ligne.

2.2. L'inscription devient définitive après :

- réception du formulaire dûment complété,
- confirmation par l'Association,
- et participation à deux séances d'essai.

2.3. Le nombre de places étant limité, l'Association se réserve le droit de refuser une inscription en cas de cours complet.

2.4. L'ouverture des cours est conditionnée à un nombre minimum d'inscriptions. L'Association se réserve le droit d'annuler un cours si ce seuil n'est pas atteint. Des solutions alternatives pourront être proposées.

Article 3 : Périodes d'inscription

3.1. Les inscriptions sont organisées en deux périodes :

- **Première période** : jusqu'au 15 octobre de l'année scolaire, avec possibilité de paiement en deux échéances.
- **Deuxième période** : après le 15 octobre et pendant le reste de l'année scolaire, sous réserve des places disponibles, avec paiement en une seule fois.

3.2. Toute inscription en cours d'année est soumise à l'approbation du bureau de l'Association, en fonction des places disponibles et de la cohérence pédagogique.

Article 4 : Tarifs et modalités de paiement

4.1. Les tarifs sont exprimés en euros (€) et disponibles sur : <https://flam-erlangen.de/tarifs/>

4.2. Sauf indication contraire, ils couvrent l'ensemble de l'année scolaire et incluent :

- les cours,
- le matériel pédagogique,
- les activités associées.

4.3. En cas d'inscription en cours d'année, les frais sont calculés au prorata temporis.

4.4. Le paiement s'effectue :

- par prélèvement bancaire, ou

- par règlement sur facture.

La Famille s'engage à fournir des coordonnées bancaires valides et à maintenir un compte suffisamment approvisionné.

En cas de rejet de paiement, l'Association pourra facturer les frais bancaires correspondants.

Article 5 : Engagement – Désinscription – Absences

5.1. Après les deux séances d'essai, l'inscription engage la Famille pour l'ensemble de l'année scolaire.

5.2. Aucune réduction, remboursement ou report ne sera accordé en cas d'absence de l'élève pour un motif extérieur à l'Association.

5.3. Les cours manqués pour un motif externe au FLAM Erlangen e.V. ne peuvent être ni reportés ni remboursés.

Article 6 : Obligations et discipline

6.1. Les élèves et leurs familles s'engagent à :

- adopter un comportement respectueux,
- respecter les horaires,
- informer en cas d'absence.

6.2. L'Association se réserve le droit d'exclure un élève en cas de comportement inapproprié, sans remboursement des frais engagés.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Le matériel pédagogique reste la propriété exclusive de l'Association. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

Article 8 : Responsabilité

L'Association met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement des cours, mais ne peut être tenue responsable :

- des pertes ou vols d'effets personnels,
 - des cas de force majeure,
 - ou de tout événement échappant à son contrôle.
-

Article 9 : Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable (RGPD).
La Famille dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur demande.


Article 10 : Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit allemand.
En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.
À défaut, les tribunaux compétents seront ceux d'Erlangen.

Article 11 : Modification des CGV

L'Association se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.
Les nouvelles CGV s'appliquent aux inscriptions postérieures à leur publication.

Contact

FLAM Erlangen e.V.
Südliche Stadtmauerstraße 37, 91054 Erlangen
 flam-erlangen@gmx.de